



COMPTE-RENDU/RELEVÉ DE DÉCISIONS
COMMISSION MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES
10 janvier 2020, de 14h à 17h
En visio conférence CEMEA Montpellier et LEC GS Toulouse

Présents :

Evelyne Menou (Peuple et culture), animatrice de la commission, Mélanie Bourbonnois (Les Francas), Charles Vangelista (Familles rurales), Emilie Faruya (CEMEA), Marianne Loiseau-Nail, directrice du CRAJEP.

Excusés :

Hervé Guégan, Président du CRAJEP (Ligue de l'enseignement), Mathieu Betton (AROEVEN), Soizic Ghandour (AFEV), Cotravaux.

Invitée : Corinne Lenain – DRJSCS.

1. Information sur l'organisation territoriale des services publics et l'évolution prévue des missions Jeunesse, Sport, Vie Associative et Cohésion Sociale :

Réorganisation des services déconcentrés de l'Etat qui sera effective au 1^{er} juin 2020, sur une période transitoire qui s'étalera jusqu'en 2022. **2 entités régionales sont créées :**

• **DRAJES :**

Une direction/délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) est créée au sein du Rectorat - région académique à compter du 1^{er} juin 2020, et au niveau départemental, un service jeunesse, engagement et sport qui sera constitué au sein de chaque DSDEN.

Pascal Etienne est désigné DRAJES et préfigurateur. Il a pour mission de construire, pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, les nouvelles directions qui regrouperont les missions actuellement exercées par les DRJSCS, DDCE et les DDCEPP, dans les champs du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Ainsi, le but de la réforme est de « développer une vision complète de l'enfant, de l'adolescent et du jeune au cours de leurs différents temps de vie, ainsi que de promouvoir une société de l'engagement dont le service national universel (SNU) sera un vecteur majeur ». Le rapprochement entre la Jeunesse et les Sports et l'Éducation nationale vise à réunir l'ensemble des compétences du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en matière **de vie associative, de jeunesse, de citoyenneté et d'engagement (service civique, SNU)** et également de rapprocher au niveau déconcentré les politiques portées par le ministère des **sports** et celles portées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. La DRAJES intégrera donc également les politiques sportives, dans l'attente d'une refonte de l'organisation via l'Agence du sport. **Le Pôle certification/formation JS** devrait intégrer aussi la DRAJES. Le processus de rattachement juridique de la DRAJES au Rectorat est en cours et **cette Direction se placera sous l'autorité hiérarchique de la Rectrice.**

• **DRETS :**

Les directions régionales en charge de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités (DRETS) regrouperont les compétences **d'insertion sociale** de la DRJSCS (pôle cohésion sociale) avec les compétences notamment **d'accès à l'emploi** de la DIRECCTE. Cette nouvelle direction mettra en œuvre le service public de l'insertion, qui doit permettre de rapprocher les politiques

d'insertion sociale et celles d'insertion professionnelle, de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi pour accompagner les personnes en difficulté. Ce nouveau réseau régional, au sein des ministères sociaux et des ministères économiques et financiers sera en charge de **l'emploi, de l'apprentissage, de la formation professionnelle et des compétences, de la relation avec les entreprises, du travail, de la cohésion sociale, de l'hébergement et de l'accès au logement**, dans une coordination renforcée autour du préfet. Il pourrait intégrer également le volet **Politique de la Ville** actuellement piloté par la DRJSCS. Il y a la possibilité d'un allègement sur la partie certification sanitaire et social au niveau des DRETS, à confirmer.

- **Au niveau départemental :**

Les réseaux départementaux actuels DDCS et DDCS-PP « éclatent » et les missions seront séparées au sein des DSDEN et des niveaux départementaux des DRETS.

- Les équipes départementales des DDCS rejoignent les directions des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN).
- Création de nouvelles « directions départementales en charge de l'insertion, de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi - et de la protection des populations » (DDICSTE-PP nom provisoire) par le regroupement des compétences Lutte contre la pauvreté et l'exclusion des DDCS avec celles des unités départementales des DIRECCTE (travail, emploi, formation professionnelle).

- **A noter dans cette réorganisation :**

- Priorités définies au niveau DRAJES : SNU, allègement des diplômes JS, organisation de l'agence du sport...
- Maintien du dispositif Service civique au sein des DRAJES et au niveau départemental (DSDEN), avec des référents nommés.
- Globalement l'Etat se recentre sur de « missions régaliennes » : contrôle (dont ACM), formation et protection des usagers, sous l'autorité directe du Préfet de région.

- **Au niveau de la Mobilité (ENF), 2 logiques de rattachement sont possibles selon Corinne Lenain :**

Au niveau de la mission Académique - DARIC ou dans le cadre d'un « pôle engagement » de la DRAJES (service civique, SNU, mobilité des jeunes...) avec une logique de parcours d'engagement. L'organisation reste à préciser.

2. Point d'actualité sur la Plateforme régionale mobilité et les collectifs départementaux :

En 2020, il est prévu la continuité des actions de la Plateforme Eole, des collectifs départementaux et du volet formation, sur des co-financements Etat et Région.

- **Les collectifs départementaux :**

Il existe une problématique de financement des collectifs pour 2020, liée à la baisse des financements du Bop 163 + enveloppe chantiers. Malgré les baisses, les actions sur les chantiers et la mobilité sont maintenues, mais il y aura un impact à prévoir sur le fonctionnement des collectifs.

La continuité des actions est cependant indispensable pour Corinne Lenain, d'où la négociation en cours avec l'Agence sur le volet animation territoriale.

Un bilan de l'action 2019 des collectifs, sera fait suite au retour des questionnaires des porteurs des collectifs et afin de faire des choix et de se fixer des priorités en fonction de l'évaluation des actions réalisées. Les financements doivent être liquidés avant fin juin 2020.

Priorités de la DRJSCS (à repréciser) :

- Etre sur des actions autres que de « l'information jeunesse » sur les dispositifs mobilité ;
- Elargir la représentation à des secteurs hors « éducation non formelle ».

Le CRAJEP insiste sur la nécessaire pérennité des actions conduites par ces collectifs, la préservation des dynamiques locales qui sont dépendantes du contexte local. Il faut en effet tenir compte des objectifs posés par les acteurs des collectifs et de la nécessité d'une meilleure interconnaissance sur certains territoires (qui prend souvent du temps avant d'envisager la mise en œuvre d'actions communes).

- **Appel à projets FEJ 2020 : « Campus ruraux Occitanie »**

Les résultats de l'AAP sont attendus pour la fin janvier. 150 dossiers ont été déposés nationalement.

Il s'agit d'une initiative de la DRJSCS en lien avec les animateurs des collectifs départementaux (ADRET, IPEICC et ADHC notamment) et avec un portage CRIJ/ MFR. Dans le cadre d'une expérimentation portée sur 3 ans, il s'agit de mettre en place des Campus ruraux chargés d'informer, de former, et d'accompagner notamment des parcours d'engagement par la mobilité. Ils permettront d'appuyer certaines dynamiques départementales

- **Plateforme numérique Eole animée par le CRIJ :**

Echanges sur le fonctionnement de cette espace intranet dédié aux acteurs de la mobilité.

- **Groupes de travail portés par le CRIJ :**

Une évaluation sera demandée au CRIJ sur l'animation de ces groupes et pour repérer les besoins. Groupes de travail thématiques mis en place : Mobilité franco-allemande, Accompagnement des jeunes les plus éloignés des dispositifs de mobilité, Valorisation des compétences acquises en séjour mobilité, Développement de l'offre de volontariat et accompagnement au volontariat.

- **Plan de formation régional (DRJSCS) :**

Journée régionale de formation sur le CES, le 25/02/20 à Narbonne :
en présence d'experts de l'Agence ERASMUS+ Jeunesse et sport.
Objectifs :

- Faciliter la mise en place du nouveau programme 2021-2027 pour le CES et référencer les bonnes pratiques sur le CES ;
- Favoriser un état de l'art des actions concrètes sur l'accompagnement des publics dit JAMO pour continuer à déclencher des territoires d'expérimentations et faciliter le départ en mobilité des publics JAMO.

Logique défendue : Aller vers le développement de Chartes au niveau de l'Agence, autour du volontariat, des échanges de jeunes et des actions travailleurs de jeunesse.

Formations programmées en 2020 :

En mars : ateliers d'écriture Round 2 et 3 /2020.

Mi-juin : 2 jours de formation à l'attention des porteurs de projets sur Erasmus+/CES.

Septembre-octobre : formation sur les modalités opérationnelles du nouveau programme.

Sur le volet formation, un point d'étape est nécessaire, avec la réalisation et l'envoi par la DRJSCS d'un questionnaires d'évaluation des actions de formation 2018/2019, aux structures participantes et acteurs de la mobilité, afin de mieux cerner les manques et les besoins, et de manière à mettre en place en 2020, une nouvelle stratégie de formation pour les porteurs de projets et acteurs de la mobilité.

➔ **Réactions du CRAJEP :**

- Inquiétudes dans le cadre du contexte décrit, sur le devenir des collectifs départementaux et des chantiers en cours ;
- Besoin de cohérence des actions départementales avec la dynamique régionale, dans le cadre de la Plateforme régionale Eole.

- Utilité et évolution de la Plateforme numérique Eole.
- Déficit d'information en direction du CRAJEP, ce qui ne permet pas de répercuter l'information aux associations membres intéressées.

3. Erasmus + :

Selon Corinne Lenain, au niveau des projets Erasmus+, il y aura la nécessité de mieux accompagner les dossiers CES et de se fixer des objectifs ambitieux : 100% de réussite sur les projets et 80 structures labellisées CES. (82 participants CES en 2018 en région).

Pour cela, il nous faut avoir une meilleure lisibilité de la réalité en région, avec un état des lieux des entrées et sorties en Occitanie, mais aussi concernant le portage de projets dans d'autres pays, avec également une étude spécifique à réaliser sur le public JAMO (DRJSCS).

4. Formation des animateurs professionnels à la mobilité :

Nécessité d'identifier les bonnes pratiques dans un contexte de Réforme des diplômes JS.

Des expériences existent dans les réseaux membres du CRAJEP et sont à rendre davantage lisibles :

- CEMEA : mobilité des stagiaires en formation ;
- Les Francas : des modules de formation existent dans les formations, mais ne pratiquent pas l'envoi de stagiaires dans le cadre des formations ;
- Montage de dossiers dans le cadre des programmes Education-Formation...

Possibilité de se saisir de ce sujet avec la DRJSCS, avec une réflexion à avoir autour des référentiels de formation et des modules de formation.

5. DRJSCS : projet de consortium sur le CES

Sur le modèle des consortiums initiés par l'Etat (DARIC-GIP) et la Région, mettre en place des actions communes avec la nécessité de plus de labellisation CES et de soutenir notamment les petites associations.

Tenir compte de la difficulté des associations dans le cadre de gestion du CES : frais de fonctionnement, problème de financement, tutorat renforcé en dehors du temps de travail... Il conviendrait d'ailleurs d'alerter l'Agence sur la capacité financière des associations...

→ Feuille de route 2020 de la Commission et suite à donner :

- Une parole politique du CRAJEP en faveur du développement de nos actions autour de la mobilité européenne et internationale des jeunes, ce qui nécessitera d'avoir une vision de la richesse/ de la diversité des actions réalisées par nos associations et de leurs impacts sur les publics et les territoires.

Le CRAJEP adressera, en amont de la prochaine réunion de la commission, un projet de texte commun à amender.

- Sur la question de la formation des animateurs professionnels à la mobilité (enjeux, dispositifs de mobilité, partenaires, montage et accompagnement de projets...). Nous pourrions ainsi associer à cette réflexion les organismes de formation du CRAJEP.

Cette contribution collective issue des travaux de la commission, aura vocation à être présentée à l'occasion de l'AG du CRAJEP du 18 juin, pour porter cette parole commune auprès de l'Etat et de la Région.

- Rencontrer collectivement et prochainement (avant l'AG) sur ces questions, la Région Occitanie et notamment Frédéric Bacqua, Responsable du service Stratégie européenne et mobilité internationale.

Date de la prochaine commission :

11 mars 2020 de 10h00 à 13h00 en visioconférence Montpellier (CEMEA) et LEC (Toulouse).